

Motion : FIN/M01/05.09

Objet : Convention fiscale entre la France et le Guatemala

L'Assemblée des Français de l'étranger a émis le vœu que les autorités fiscales françaises engagent des négociations avec les autorités guatémaltèques dans la perspective de la conclusion d'une convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions.

Cette demande appelle les observations suivantes.

Le Guatemala n'a signé pour l'instant aucune convention fiscale avec ses partenaires économiques, ce qui ne place pas nos ressortissants dans une situation plus défavorable que les ressortissants des autres Etats de l'Union européenne ou de l'OCDE.

Au demeurant, la faiblesse de nos relations économiques avec le Guatemala ne justifie pas actuellement la conclusion d'une convention fiscale avec cet Etat./.